

TOOLBOX TALKS

WHAT IS A TOOLBOX TALK?

A Toolbox Talk is an informal group discussion among supervisors and workers that focuses on a particular safety issue.

HOW LONG AND OFTEN SHOULD THESE BE CONDUCTED?

The Toolbox Talk should be a 5 to 15 minute talk conducted daily, weekly, or monthly depending on the hazards at a work site.

WHERE AND WHEN SHOULD THESE DISCUSSIONS TAKE PLACE?

The meeting should be held in a comfortable location at the beginning of a shift, after lunch/break, or incorporated into another operational meeting.

DO TOOLBOX TALKS SATISFY REQUIRED SAFETY TRAINING?

No. Toolbox Talks are a brief discussion of relevant safety issues but they do not replace formal safety training.

IS HAVING A TOOLBOX TALK WITH EVERYONE PRESENT ENOUGH?

No. It is very important to have everyone who is present at the toolbox talk to sign a record that the employer must maintain as well as have available at the worksite. Request a WSCC Toolbox Safety Talks Weekly Record Book.



DISCUSSIONS SUR LA SÉCURITÉ

QU'EST-CE QU'UN « QUART D'HEURE SÉCURITÉ»?

Un quart d'heure sécurité est une discussion informelle entre plusieurs employés qui se concentre sur une question de sécurité particulière.

COMBIEN DE TEMPS CES RÉUNIONS DOIVENT-ELLES DURER, ET À QUELLE FRÉQUENCE DOIVENT-ELLES AVOIR LIEU?

La discussion devrait durer entre 5 à 15 minutes et avoir lieu chaque mois sur le lieu de travail ou plus fréquemment en fonction des dangers présents sur le lieu de travail.

OÙ ET QUAND CES DISCUSSIONS DOIVENT-ELLES AVOIR LIEU?

La réunion doit se tenir dans un endroit confortable au début d'un quart de travail, après un repas ou une pause, ou être intégrée dans une autre réunion opérationnelle.

LES « QUARTS D'HEURE SÉCURITÉ » PEUVENT-ILS REMPLACER LA FORMATION OBLIGATOIRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ?

Non, c'est une discussion brève d'un thème de sécurité pertinent, mais ils ne remplacent pas d'entraînement de sécurité formel.

LA TENUE DU « QUART D'HEURE SÉCURITÉ » AVEC TOUS LES EMPLOYÉS EST-ELLE SUFFISANTE?

Non. Il est très important que toutes les personnes présentes lors du quart d'heure sécurité signent un registre, qui doit être tenu par l'employeur et mis à la disposition de tous sur le lieu de travail. Demandez un registre hebdomadaire de quart d'heure sécurité de la CSTIT.